



**AVIS DE COMPÉTITION**  
**Jeux du Québec régionaux 2020 - région Laval**

**PRÉSENTÉ PAR**  
**Patinage Artistique Région Laval**

**DU : 18/01/2020**

**AU : 19/01/2020**

**N° DE SANCTION : RJQ-19-140**

Sanctionnée par Patinage Québec



# Détail de la sanction – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2020

**Le Patinage Artistique Région Laval ANNONCE LA TENUE DES Jeux du Québec régionaux 2020 - région Laval.**

**Dates : 18/01/2020 au 19/01/2020**

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région Laval

**Gestionnaire de compétition :** Joanne Quévillon  
# Téléphone : 438 494-8157 Courriel : joanne.quevillon@videotron.ca  
**Responsable régionale de compétition :** Joanne Quévillon  
# Téléphone : 438 494-8157 Courriel : joanne.quevillon@videotron.ca  
**Président(e) comité organisateur :** Joanne Quévillon  
# Téléphone : 438 494-8157 Courriel : joanne.quevillon@videotron.ca  
**Représentant(e) technique :** Sandra Moretti  
**Spécialiste de données en chef :** Dominique Petit  
**Spécialiste de données informatiques :** Luc Sans Cartier

## PATINAGE QUÉBEC

### N<sup>o</sup> DE SANCTION :

**NOM DE L'HÔTE :** Patinage Artistique Région Laval  
**SITE INTERNET :** <https://patinageartistiqueregionlaval.ca>  
**COURRIEL :** patinageartistiqueregionlaval@gmail.com  
**TÉLÉPHONE :** 438 494-8157

**La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE 1

Place Bell  
1950 rue Claude Gagné  
Laval H7N 5H9

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1** :100' X 200' (Olympique)

## 3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, l'association régionale de Laval et le Patinage Artistique Région Laval et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

## 4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

Aucune restriction.

## 6. Inscription

**Poste** : Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être reçus au plus tard le 7 décembre 2019 à 23h59, à l'adresse suivante :

A/S Joanne Quévillon  
Patinage Artistique Région Laval  
151 terrasse Viau  
Laval H7L 1K1

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

**Ou**

**Internet:** www.cogitus.ca

**Date limite :** 7 décembre 2019 à 23h59

## **7. Mode(s) de paiement**

- Chèque ou mandat poste :

Les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre de L' AARPL et datés au plus tard le 7 décembre 2019 à 23h59. À l'adresse suivante :

A/S Joanne Quévillon  
Patinage Artistique Région Laval  
151 terrasse Viau  
Laval H7L 1K1

**Aucun chèque postdaté après le 7 décembre 2019 ne sera accepté.**

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Frais administratifs de 25 \$ seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Des frais de 35\$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

**Aucun remboursement** après la date limite d'inscription.

## **8. Frais d'inscriptions**

80\$ par événement CPC ([Calcul des points cumulatifs](#)) en simple;

45\$ par événement CPC en couple/danse, **par** partenaire;

## **9. Date limite des tests**

La date limite des tests est le **1<sup>er</sup> janvier** qui précède la compétition.

## **10. Système de notation**

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.

## 11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

### Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

## 12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

## 13. Accréditation des entraîneurs

### **PROCÉDURES**

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions. Pour visualiser le tableau indiquant le niveau demandé, voici le lien : [Politique d'accréditation](#).

### Entrée Gratuite

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec ou de votre section.

### Entrée permise – Frais de 15 \$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec ou de votre section;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
- Vous présentez une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET/OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
  - Présenter les documents suivants :
    - Preuve que vous êtes membres de Patinage Canada pour la saison en cours;
    - Preuve de certification;
    - Carte valide de premiers soins;
    - Preuve que le BackCheck est à jour;
    - Preuve que le cours « Respect et sport » est à jour;
    - Preuve que vous avez fait le cours en ligne « Code d'éthique »;

\*\*\* Les entraîneurs ne présentant aucune preuve de l'une des façons énumérées plus haut devront trouver une façon de le faire avant d'obtenir leur accréditation ou devront se faire remplacer auprès de leurs athlètes

### **Nombre d'entraîneurs avec l'athlète**

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, seront admises au niveau de la glace.

### **Lors de l'accréditation**

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur VALIDE avec photo. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle)

La personne en charge de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

## **14. Frais d'admission**

Entrée Gratuite pour tous

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

## **15. Chaperons**

Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.

## **16. Prix**

### **a) Volet épreuve CPC**

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

## **17. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

## **18. Horaire de la compétition (Sélectionnez un seul mode de diffusion)**

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

---

**19. Formation des groupes**

Un seul groupe par catégorie.

**20. Vidéo**

Non Disponible.

**21. Photo**

Photos disponibles sur place.

**22. Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place.

**23. Cette annonce peut faire l'objet de modifications sans préavis.**

---

# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX et

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

### A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les [Exigences de programme de patinage](#) de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

#### NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **A Dames** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.  
**D Messieurs** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

#### PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **B Dames** 3 minutes +/- 10 sec.  
**E Messieurs** 3 minutes +/- 10 sec.

#### JUVÉNILÉ DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **C Dames** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes  
**F Messieurs** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

#### JUVÉNILÉ COUPLE (G)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **G Couple** 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

#### JUVÉNILÉ DANSE (H)

Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1<sup>er</sup> juillet qui précède la compétition.

Danses Libre : **H Danse** Une danse libre d'une durée de 2 minutes +/- 10 sec.



---

## **B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

### **Athlètes**

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 entrée

## **C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.**

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

## **D. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement\*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale des Jeux de la Participation.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
  - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
  - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

\*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de région provinciale, le Comité organisateur et **PATINAGE QUÉBEC.**

## **E. ADMISSIBILITÉ**

Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.

La date limite pour les tests est le 1er janvier précédent la compétition.

---

## F. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

## SPÉCIFICATION JUVÉNILÉ COUPLE ET JUVÉNILÉ DANSE

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire **seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines**. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

## G. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

## H. SURCLASSEMENT

Aucun.

## I. SUBSTITUTION (PF - 6)

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **PATINAGE QUÉBEC** 48 heures avant le début de la compétition.

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **PATINAGE QUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **PATINAGE QUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

## J. EXCLUSION

Pour La Finale des Jeux de la Participation 2020, les patineurs des catégories Novice qui ont participé aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2020 ne sont pas admissibles.